



**L'AVIS de Muttersholtz – Mai 2018 –
Dossier : La centrale hydroélectrique
Entretien avec Julien Lemoine, assistant maître d'ouvrage BETERU
Bureau d'études techniques d'équipement rural et urbain.**

- Pouvez-vous vous présenter, quel est votre parcours professionnel, pour quelle entreprise travaillez-vous ?

« J'ai depuis le Bac suivi un cursus dans l'hydraulique, jusqu'à l'obtention d'un master orienté sur la gestion la gestion de projets hydro-technologiques et environnementaux. Suite à l'obtention de mon diplôme, j'ai travaillé pendant 3 ans dans un bureau d'études en maîtrise d'œuvre dans le domaine de l'hydraulique urbaine (eau potable, assainissement et eaux pluviales). Je travaille aujourd'hui au BETERU, un bureau d'études basé à proximité de Toulouse, qui réalise des missions de maîtrise d'œuvre dans le domaine de l'hydroélectricité. »

- Quel est votre rôle dans le projet de la Commune ?

« Je travaille en collaboration avec la commune de Muttersholtz en tant que maître d'œuvre. Nous avons pour mission la conception des centrales hydroélectriques et des ouvrages associés, depuis la proposition de divers scénarii, jusqu'à la conception détaillée du projet retenu par la Commune. Suite à cela, nous avons pour mission de monter le dossier de marché, et d'analyser les différentes offres des entreprises susceptibles de réaliser les travaux. Une fois les entreprises de travaux retenues, nous devons assurer le suivi de chantier afin de vérifier l'adéquation des travaux avec le marché signé. Étant donné notre situation géographique nous pensons sous-traiter le suivi du chantier à un prestataire local. Notre mission se termine suite à la réception des travaux sans réserve, où les clés sont rendues à la Commune. »

- Que pensez-vous de la démarche de la Commune de Muttersholtz ?

« Je pense que la démarche de la commune de Muttersholtz est louable. Les énergies renouvelables sont en pleine expansion, permettant à de gros investisseurs d'en faire un business sur des installations conséquentes partout dans le monde. L'installation prévue à Muttersholtz est de taille plus modeste, mais avec un désir réel d'être autonome en énergie verte. »

- Quels sont les atouts de ce projet ?

« Les atouts de ce projet sont avant tout écologiques. Pour la production d'énergie verte dans un premier temps afin d'allier les besoins humains avec un développement durable. Pour l'amélioration des conditions hydrauliques dans un second temps. Car la mise en place des centrales va permettre une meilleure gestion / répartition des eaux entre l'Ill et le Muhlbach, favorable à la faune et la flore locale. Également, des ouvrages annexes permettront une meilleure circulation de la faune aquatique et terrestre (passe à poissons, passe à anguilles, passe à mammifères). »

- En tant qu'entreprise, qu'est-ce qui vous a poussé répondre à cet appel d'offre ?

« Les intérêts de répondre à un tel appel d'offre sont nombreux. La création d'une nouvelle usine hydroélectrique est un intérêt majeur. Aujourd'hui, de par la rigidité de la politique environnementale en France, la majorité des travaux concerne la réhabilitation d'ouvrages existants et non la création de nouveaux ouvrages. Ces projets plus rares sont donc un enjeu pour nous et présentent un réel intérêt d'investissement personnel.

Un autre intérêt majeur est bien évidemment l'environnement. Le développement des énergies renouvelables reste un facteur de motivation essentiel de notre métier.

Pour finir, les projets de petite hydroélectricité avec de petites puissances, sont généralement techniquement plus intéressants à étudier. »

- Quelles ont été les difficultés pour mener le projet ?

« La principale difficulté, comme pour tout projet hydroélectrique, a été environnementale. C'est un paradoxe dans notre milieu. L'énergie hydraulique a pour principal intérêt la réduction des énergies fossiles ou nucléaires, pour préserver notre environnement. Cependant, ce sont les textes de lois environnementaux mis en place en France, qui freinent le développement de l'énergie hydraulique. Dans le cas de Muttersholtz, la contrainte environnementale a été renforcée par la présence d'une espèce de moule protégée dans le Muhlbach : l'Unio Crassus.

Une difficulté majeure dans les projets de Muttersholtz a également été l'aspect financier. Comme évoqué précédemment, les sites équipés ont de petites puissances disponibles, difficilement rentables. Dans ces contextes, dès que les contraintes (environnement, contexte, travaux, ...) sont trop importantes, la conception de l'ouvrage doit être adaptée afin de préserver la rentabilité et permettre la construction.

Pour finir, il est toujours nécessaire lors de telles constructions de concilier les demandes des nombreux interlocuteurs concernés. Les intérêts de chacun étant différents, les demandes ne peuvent pas toujours s'accorder. Il est donc primordial de trouver des compromis qui regroupent l'ensemble des souhaits, pour que chacun y trouve son compte. »

- Comment voyez-vous l'avenir de l'hydroélectricité de manière générale ?

« Personnellement, je pense qu'il y a un fort potentiel hydroélectrique inexploité en France et dans le monde plus généralement.

Comme évoqué précédemment, le principal frein actuel à son développement reste la législation Française. L'application trop didactique des textes de lois, entraîne parfois l'imposition de contraintes de réalisation inadaptées au projet, voire à son environnement local.

Cette vision entraîne régulièrement l'abandon de projets. Ces abandons sont parfois regrettables, car une part importante des projets (comme Muttersholtz) améliore la situation environnementale d'un milieu non géré.

Également, les textes de lois environnementaux sont essentiellement axés sur la « macro » faune / flore, pouvant alors imposer des contraintes de réalisation défavorables aux plus petits organismes, et aux microorganismes.

Si la politique générale en France tend vers le développement des énergies renouvelables, son application semble encore trop naissante pour développer l'énergie hydraulique dans la bonne direction. Une application plus raisonnée et adaptée des textes de loi, et une vision générale de l'environnement global du projet, devraient permettre à terme de mieux exploiter le potentiel disponible avec des aménagements en harmonie avec leur milieu. »